



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-huit septembre à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29  
Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 23  
Pouvoirs : 5  
Absents : 1

Date de la convocation : 21 septembre  
2021

**PRÉSENTS:** MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, MUSCAT Yvette, BIOTTEAU Dany, DUFFAULT Tetyana, DESIRE Thierry, GOLA Odile, GOHIER Monique, DESIRE Valérie, BARREAU Mireille, CROC Bertrand, VERDUZIER Kévin, BEUGIN Valérie, LECOQ Monique, PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, SULLI Bruno, ROBIN Nadia, DEBIAIS Viviane, ROYER Freddy, POISSON Jean-François.

**REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :**

CHAPUT Clément représenté par V BEUGIN  
CHAPUT Sabrina représentée par O GOLA  
DUFFAULT Laurent représenté par T DUFFAULT  
DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD  
GABIGNON Christophe représenté par B CROC

**ABSENT :** BEUNEL Philippe

**Secrétaire de séance :** J-Romuald MINEREAU

### DELIBÉRATION N°151

Rapporteur : Yvette MUSCAT

### OBJET : CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET L'ECNSB POUR L'ACTIVITÉ DE MODELISME AU PLAN D'EAU DE BRACON

Il est rappelé au conseil municipal que la commune de Naintré est propriétaire du plan d'eau de Bracon.

Cette parcelle est classée en "espace champêtre" dans le plan d'entretien des espaces publics pour permettre à la **biodiversité** de s'y développer, notamment la Pilulaire à globule, chara sp, véronica anagallis-aquatica et l'orchidée, espèces végétales protégées au niveau national.

L'**association ECNSB** souhaite pouvoir utiliser le plan d'eau pour la pratique du **modélisme électrique**.

La présente convention a pour objet de faciliter le partage du territoire et la cohabitation des activités entre les membres de l'association ECNSB et les autres utilisateurs du plan d'eau (notamment les pêcheurs, promeneurs, joggeurs, cavaliers), et la préservation des richesses naturelles du site.

L'association ECNSB utilisera le plan d'eau de Bracon le mercredi de 14h à 17h dans la réserve de pêche pour les entraînements de bateaux radiocommandés électriques et sur l'espace enherbé pour les véhicules radiocommandés électriques. L'espace sera utilisé également quelques samedis et dimanches.

Toute manifestation devra être signalée à la Mairie pour autorisation. L'association enverra une demande préalable à ces manifestations au moins 3 mois avant.

**La présente convention est conclue pour la période allant du 1er octobre 2021 au 31 décembre 2021.**

Elle est renouvelable par tacite reconduction.

Il est proposé au conseil municipal **d'autoriser l'ECNSB à utiliser le plan d'eau de Bracon pour ses activités de modélisme et d'approuver la convention telle que jointe à la présente.**

-----

**VU** le décret n°2007-978 du 15 mai 2007 relatif aux eaux closes ;

**VU** le code de l'environnement article R436-43 : sous section B : classement des cours d'eau, canaux et plans d'eau en deux catégories ;

**Considérant** qu'il est nécessaire de conventionner avec l'association ECNSB pour leur activité de modélisme au plan d'eau de Bracon ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

**-autorise** l'ECNSB à utiliser le plan d'eau de Bracon pour la pratique de l'activité de modélisme électrique dans les conditions définies dans la convention jointe,

**-donne tout pouvoir** à M le Maire pour signer la dite convention au nom de la commune.

VOTE

UNANIMITÉ

Publication en mairie le :

Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
le

